

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES  
N°22-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 20 MARS A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : lundi 16 mars 2026

Affichage Mairie : lundi 16 mars 2026

Nombre de conseillers	En exercice	23
	Présents	22
	Votants	23

**PRESENTS** : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme ROSAT Aurélie, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX Jérémy, Mme CHAUVIN Anouchka, M. CHARVIN Patrick, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, Mme WAJS Marianne, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie, M. CHARRON Mathieu, Mme PALARD Blanche, M. MARCELINO Patrice, Mr ESNAULT Paul.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme FONTANEL Claire donne pouvoir à Mme ROSAT Aurélie

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints :**

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Vu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de Dommartin étant de 23 conseillers municipaux, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 6.

**Monsieur le maire propose la création de 5 postes d'Adjoints**

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Décide de créer cinq postes d'Adjoints au Maire

-Charge Mr le Maire de procéder immédiatement à l'élection des cinq Adjoints au maire.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,  
Catherine LAVET

Le Maire,  
Alain THIVILLIER

